

Date d'élaboration : 13 /10/2018

## POSTE OPERATEUR FOUR SECHEUR JOUR CEVENNES

### 1- Description du métier et particularités d'exposition

Les personnes de ce service travaillaient à la préparation du charbon appelé « farine ». Ce produit était commercialisé par l'entreprise pour alimenter les cimenteries (« farine » mélangé au ciment) et pour l'alimentation des chaufferies collectives au charbon.

Les installations utilisées par les travailleurs de ce service étaient une partie de l'ancienne centrale thermique du VILLARET à la fin de l'utilisation de celle-ci.

Les travailleurs de ce service étaient soumis à des conditions de travail très difficile (chaleur, poussières, émanation de gaz des fours).

Les manipulations d'amiante étaient fréquentes et sous diverses formes (tresses, cordons, plaques, calorifugeage de tuyauterie, gants, coulis et ciments spéciaux utilisés pour le montage des briques des fours).

Les salariés intervenaient dans les fours chauds pour casser les mâchefers.

Le bruit était très présent dans ce service et les niveaux seuils très souvent dépassés (plusieurs mesures indiquaient jusqu'à 120 ou 130 dBA en permanence).

Dans ce service particulièrement exposé et qui faisait l'objet de beaucoup d'attention notamment des délégués mineurs et du CHSCT il a été relevé très fréquemment des valeurs de taux de poussières de 2.31 au poste four, 1.1 à la coupelle des fours, des taux en ppm allant de 13 à 22 selon l'endroit de la prise et des teneurs en CO2 de 257.

Le personnel de ce service travaillait en permanence dans des positions difficiles à genou ou semi courbées, le port de charges lourdes était très fréquent

Ce poste exposait aux cancérogènes suivants :

#### Amiante

#### Autres substances et préparations :

EXPOSITIONS	CIRCONSTANCES
Benzène et homologues supérieurs	Intervention sans protection exposant directement aux gaz de combustion de houille
Résidus de combustion, suies,	Lors du nettoyage des chaudières des produits de combustion
Silice	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Intervention impliquant le contact prolongé avec du charbon contenant de la silice cristalline (par définition) :</li><li>2. Contact avec les cendres de combustion (intervention dans les chaudières et les circuits d'évacuation et de stockage des suies et cendres)</li><li>3. Poussières de produit fini pulvérulent</li></ol>
hydrocarbures polycycliques aromatiques	Dans les gaz de combustion du charbon et les résidus de combustion

### 2- Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

La surveillance médicale post professionnelle doit donc comporter les examens suivants :

**1. Amiante :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

**Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :**

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence
- **2. HAP:**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

**contact cutané**

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

**3. Benzène :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : numération formule sanguine, numération des plaquettes tous les deux ans

**4. Poussières fines de charbon**

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, et des expositions non prises en compte par les protocoles ces examens seront réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure hospitalière compétente en pathologie professionnelle**.  
**Notamment la poly-exposition devrait notamment renforcer la surveillance dans ce cadre.**